

COMPTE RENDU

RÉUNION DU QUARTIER POUDRERIE

Date : 26/04/2024	À destination des riverains du quartier Poudrerie
Heure de début : 19h	Heure de fin : 22h

Présents

- M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan
- Mme Kaïssa BOUDJEMAÏ, 1^{re} adjointe
- Mme Annick MONIER, adjointe au maire du quartier Poudrerie
- M. Jérôme Lefèvre, chef de la Police municipale
- M. Olivier Poisnel, adjoint au chef de la Police municipale
- Mme Audrey MALLET, capitaine de la Police nationale
- Mme Laura DEFIEF, lieutenant de la Police nationale
- Les conseillers du quartier Poudrerie

Sommaire

1. Une politique de stationnement efficace	2
2. Votre quartier en action	4
3. La GRU, un moyen efficace d'interagir	6
4. Participation citoyenne	7
5. Des projets pour l'avenir	7

1. Une politique de stationnement efficace

Question 1.1 : Habitant allée Tourville – Serait-il possible de supprimer la place handicapée qui ne sert plus à rien puisqu'elle était liée à l'école, qui a été démolie et qui va être reconstruite ?

- **Réponse du Maire :** La ville doit disposer d'un certain nombre de places sur l'espace public, afin que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'une facilité de stationnement. Cette place en particulier n'est pas liée à l'école, elle va donc être conservée.

Question 1.2 : Habitante de l'allée Alice – Avec la délimitation de l'interdiction sur une partie de la rue Lucie Aubrac, les camions se déportent sur les rues Voltaire et adjacentes et c'est une nouvelle difficulté pour les riverains. Que peut-on faire ?

Question 1.3 : Habitant de la rue Simone - De gros camions qui font plus de 2 mètres se garent chez nous. Or c'est une toute petite rue, qui est gâchée par ces stationnements.

- **Réponse du Maire :** Il y a eu une 1^{re} phase pour la réglementation du stationnement qui a été mise en place en octobre et nous allons mettre en place une 2^e phase en septembre 2024. L'interdiction de stationnement pour les véhicules hors gabarit va être élargie, et dans ce secteur elle ira jusqu'à Vaujourn avec la rue du Docteur Roux. Ce secteur sera donc complètement interdit aux camions pour le stationnement.

Question 1.4 : Habitante de l'avenue Voltaire, pas loin des allées Simone et Alice. J'ai plusieurs doléances : présences de nombreuses camionnettes, nos voitures ont été rayées plusieurs fois, ça devient un calvaire pour se garer. Que comptez-vous faire ?

- **Réponse du Maire :** L'avenue Voltaire est en travaux pour l'enfouissement des câbles. Lorsque les travaux seront terminés, nous engagerons un travail afin de faciliter et matérialiser le stationnement qui est aléatoire aujourd'hui.

Question 1.5 : Habitant de l'impasse Tourville – Lors de la réunion sur l'école Tourville, il était envisagé de mettre la rue d'Alésia en sens unique, qu'en est-il ?

- **Réponse du Maire :** Nous devons faire une étude de circulation sur le secteur afin qu'il n'y ait pas de flux important sur le secteur Alésia, Tourville et toutes les petites rues alentour. Comme le groupe scolaire est prévu pour septembre 2025, le plan sera mis en œuvre après la livraison du bâtiment.

Question 1.6 : Dans la rue du Docteur Roux, les travaux ont commencé mais rien n'a été prévu pour se stationner, les voitures sont garées avec les 4 roues sur le trottoir et on ne peut plus passer. Les piétons sont obligés de passer sur la route. Il faudrait penser à nous donner de l'espace pour les enfants surtout. Il n'y a pas de verbalisation pour les gens qui viennent chercher leurs enfants alors que c'est un vrai problème à certains horaires.

- **Réponse du Maire :** Pour la rue du Docteur Roux, nous avons renforcé les équipes pour verbaliser davantage, mais nous allons être encore plus vigilants sur ce secteur. Il est intolérable de stationner sur les trottoirs, cela met en danger les piétons et ne permet pas à quelqu'un en fauteuil roulant ou à une poussette de passer sur le trottoir. C'est dangereux et j'ai une tolérance zéro pour ce genre de stationnement.

Il y a un travail de fond avec le Département pour un projet de réaménagement sur l'allée du Docteur Roux afin de limiter la vitesse des véhicules. Le projet sortira en septembre 2025, au moment où le groupe scolaire sera livré. L'objectif est de sécuriser cette partie mais aussi de faciliter les modes de déplacement. Et il y aura une piste cyclable qui permettra de rejoindre la gare du Grand Paris Express, avec lequel vous rejoindrez le quartier de la Défense en 20 minutes et Paris en 30 minutes. Une précision, dans l'aménagement prévu il n'y aura pas de zone de parking. Nous souhaitons faciliter les déplacements alternatifs à la voiture et donc mettre en place les infrastructures nécessaires, comme par exemple le 2^e pont qui a été réalisé pour les bus et les vélos.

Question 1.7 : Habitant allée de la Justice – Il y a eu des constructions de deux immeubles avec des évacuations qui sont branchés sur l'allée de la Justice. Les égouts n'ont pas été refaits et ne sont pas en mesure d'absorber ces deux immeubles supplémentaires. Les énormes camions qui interviennent pour déboucher les égouts viennent de nuit, ce qui occasionnent des nuisances en plus pour nous.

- **Réponse du Maire :** Le problème de débordement n'est pas forcément lié à un problème d'assainissement, mais plutôt lié à la résidence où il y a eu un défaut de pompes dans l'immeuble concerné. La procédure en cours pour trouver le meilleur moyen de pallier ces nuisances. Nous allons vérifier pour ces camions les horaires sur lesquelles ils peuvent intervenir.

Question 1.8 : Habitant allée de la Poudrerie : que va devenir l'interdiction pour les camions ?

- **Réponse du Maire :** C'est en cours d'étude

Question 1.9 : Habitante de la Résidence Jean Monet : la sortie est dangereuse parce qu'il n'y a pas de visibilité à gauche notamment à cause des camions qui sont stationnés. Et les voitures arrivent trop vite malgré les dos d'ânes : est-ce qu'on peut mettre un miroir ?

- **Réponse du Maire :** À partir de septembre 2024 cette partie sera concernée par l'interdiction de stationnement pour les véhicules hors gabarit donc le problème sera résolu. On évite de poser des miroirs, parce qu'il y a un effet optique qui ne permet pas de bien apprécier la distance des véhicules et qui engendre des accidents.

Question 1.10 : Concernant les voitures ventouses : est-ce vrai qu'il existe un décret pour une tolérance estivale ?

- **Réponse du Maire :** Il n'y a pas de décret mais oui, il y a une petite tolérance pendant les vacances parce que si vous êtes garés dehors, que vous partez 3 semaines un mois pendant les vacances d'été, c'est délicat de ne pas retrouver son véhicule quand on rentre. Par contre, on enlève les véhicules considérés comme des épaves, mais nous sommes tolérants pour juillet et août.

Question 1.11 : Habitant allée de la Justice : il y a eu de nouvelles constructions, mais les habitants ne respectent pas le stationnement alterné qui est en place sur le secteur. Il faut qu'on aille leur dire de changer de côté, c'est un enfer pour nous parce qu'ils ne changent jamais de côté et c'est partout pareil dans le secteur. S'il y a d'autres constructions, ça va être encore pire.

- **Réponse du Maire :** Ce secteur est maintenant sanctuarisé en zone pavillonnaire donc il n'y aura pas de nouvelles constructions. On va étudier la mise en place d'une zone bleue, ce qui veut dire aussi des moyens humains supplémentaires. Il faudra que l'on trouve le bon équilibre.

2. Votre quartier en action

Question 2.1 : Habitant avenue Voltaire : les travaux d'enfouissement de la rue du Docteur Roux à Lucie Aubrac sont plus tôt que ce que vous avez annoncé, la rue est toujours en travaux.

- **Réponse du Maire :** Sur les enfouissements, il y a une coordination nécessaire entre tous les concessionnaires qui interviennent. D'abord il y a l'eau potable, puis les enfouissements de réseaux et ensuite les travaux sur la voie en elle-même. À chaque travaux voirie nous réfléchissons à toutes ces interventions en amont. Nous travaillons pour aménager un cadre de vie plus agréable.

Question 2.2 : Y'a-t-il un règlement en ce qui concerne les conteneurs d'ordures ? Certains sont toujours sur le trottoir. Avec l'été les odeurs vont être vraiment désagréables et surtout on est obligé de descendre du trottoir pour les contourner.

Réponse du Maire : Il y a bien une règle, les bacs doivent être sortis après 18h et rentrés après la collecte. Nous avons des agents assermentés depuis quelques mois qui peuvent d'abord faire un travail de pédagogie auprès des personnes concernées et qui peuvent aller jusqu'à la contravention s'ils ne sont pas entendus. N'hésitez pas à faire des signalements pour que nous puissions agir.

Question 2.3 : Habitant avenue de la Poudrerie – Concernant le projet Hochailles de réaménagement, où en est-on ? La mairie va-t-elle exercer son droit de préemption pour les personnes qui souhaitent vendre leur logement ?

- **Réponse du Maire :** Quand on a fait cet OAP (Orientations d'aménagements et de programmations), beaucoup ont crié aux loups mais je tiens à rappeler qu'il n'y a aucune construction sur la zone depuis 2016. Cette partie est sanctuarisée pour poursuivre les études. Concernant Schuman, Poudrerie et Voltaire, la zone d'étude a été étendue notamment pour prendre en considération la zone commerciale. Depuis 2016 la compétence aménagement a été transférée soit à l'EPT soit à la Métropole. Les études encore en cours, elles sont réalisées par la Métropole et financées par elle à hauteur de 700 000 €. Il y a beaucoup de questions qui font toujours l'objet de réflexions : Comment fait-on pour la transition verte ? Comment faire la jonction avec la N3 ? Comment on amène des transports ? Comment on apaise la N3 ? Tout ce travail est encore en cours. Notre objectif est aussi d'améliorer la zone pavillonnaire, en améliorant les dispositifs énergétiques.

Question 2.4 : Habitant allée de la Justice – Depuis quelques années les promoteurs ont acheté des maisons mais il paraît que la ville a racheté aux promoteurs. On aimerait savoir concrètement ce qu'il va se passer. Avec les résidences qui se sont construites c'est déjà un problème.

- **Réponse du Maire :** Cette partie va passer en zone pavillonnaire dans le PLUi qui doit être adopté dans le cadre de l'EPT (Établissement public territorial) fin 2024. Donc c'est une zone qui va être protégée. Sur la question des préemptions, il n'y a rien d'automatique, la ville préempte lorsque les études qui sont réalisées pour un projet montrent que c'est nécessaire.

Question 2.5 : Je viens d'acquérir les murs de la carrosserie Francilienne, mais je me demande si c'est encore une bonne idée d'acheter.

- **Réponse du Maire :** Il n'y a pas de contre-indication à acquérir les murs, vous n'êtes pas vraiment concerné par le projet

Question 2.6 : Habitant rue du Docteur Roux – Que se passe-t-il pour les maisons qui appartiennent à l’armée ? Et pour le château ?

- **Réponse du Maire :** Sur les maisons de contremaîtres : plusieurs situations. Soit c’est en cours de discussion avec l’État pour classer cette zone en zone protégée. Tout projet serait alors assujéti par des autorisations des bâtiments de France ou de la Préfecture. Soit le Ministère des Armées souhaite vendre ce terrain mais nous sommes toujours en attente de propositions. Concernant ce que vous appelez le château, il s’agit du Pavillon Dautriche en réalité, nous travaillons avec la Métropole pour refaire vivre ce bâtiment. Elle avait lancé un appel à projets et un investisseur s’était manifesté. Le projet doit être retravaillé, les discussions sont toujours en cours entre l’investisseur et la Métropole, mais nous espérons que cela va aboutir à quelque chose de pérenne.

Question 2.7 : Que devient le musée ?

- **Réponse du Maire :** L’idée était de pouvoir conserver le musée des Poudres. Tout le travail actuellement est de savoir comment il va pouvoir être mis en valeur. Mais nous sommes vigilant pour que l’histoire soit préservée sur ce secteur et que les bâtiments ne restent pas à l’abandon.

Question 2.8 : Est-ce qu’on peut savoir ce que va faire l’investisseur dans ce pavillon ?

- **Réponse du le Maire :** L’investisseur travaillait au départ avec Châteauform’ pour aménager des salles de réunions avec une partie hôtelière. Mais actuellement l’investisseur recherche un nouveau partenaire. L’avis de la ville sera demandé donc nous aurons une visibilité sur le projet qui sera mis en œuvre. Il faut avoir conscience de l’état dans lequel est le pavillon Dautriche et du coût de sa réhabilitation, il y a entre autres de la Mérule sur tous les murs, planchers et plafonds.

3. La GRU, un moyen efficace d’interagir

Question 3.1 : Est-ce que la GRU est ouverte aux personnes morales ?

- **Réponse du Maire :** Non, uniquement les personnes physiques. Vous pouvez vous connecter via France Connect par exemple. Il n’y a pas de justification à ce qu’on ouvre aux personnes morales.

Question 3.2 : J’ai envoyé un courrier M. Markarian, j’attends toujours la réponse

- **Réponse du Maire :** Nous allons vérifier et vous répondre.

4. Participation citoyenne

Question 4.1 : Je ne connais pas du tout mes représentants de quartier. Comment les connaître ? Comment les décisions sont prises ?

- *Réponse du Maire* : Nous communiquons régulièrement sur les Conseils de quartier, dans le magazine de la ville ou sur les réseaux sociaux. Cela vous permet de les connaître et de savoir ce qu'ils font. On travaille ensemble sur différents projets, pour avoir un avis par exemple sur un aménagement, pour qu'il corresponde au plus près aux attentes des riverains.

Question 4.2 : Est-ce que c'est vous les élus qui choisissez les sujets ?

- *Réponse du Maire* : Il y a un vrai travail en commun entre les conseillers et les services. Les sujets peuvent être proposés soit par les conseillers, soit par la ville.

Question 4.3 : Rue Crillon – Y'a-t-il des caméras de surveillance ? Mon véhicule a été vandalisé plusieurs fois et on vient de me voler ma voiture.

- *Réponse du Maire* : Il n'y a pas de caméra sur cette rue, mais nous en avons une qui permet de voir le début de la rue. En tout il y en a 140 sur la ville, on en déploie une dizaine chaque année qui sont prévues au budget l'année précédente. Celles qui seront installées en 2025 sont à l'étude. Cela représente un budget de 300 000 € chaque année pour améliorer la vidéo protection sur le territoire communal.
- *Réponse de la Police nationale* : En cas de dégradation du véhicule, il ne faut pas hésiter à venir directement au commissariat avec votre voiture. Nous disposons d'experts sur place qui peuvent faire des prélèvements.
Concernant les plaintes en ligne, ce n'est pas parce que vous avez porté plainte en ligne que vous ne pouvez pas vous déplacer directement, il ne faut pas hésiter à venir au commissariat.

5. Des projets pour l'avenir

Question 5.1 : Il n'y a plus de possibilités de se garer avec la nouvelle école Tourville, et avec les immeubles juste à côté, où vont se garer les voitures ?

- *Réponse du Maire* : Une réunion spécifique va se tenir sur ce sujet, fin 2024 et début 2025

Question 5.2 : Vous avez indiqué que la parcelle n'était pas plus grande que la précédente, alors que l'école est plus grande. Qu'est-ce que ça veut dire ?

- *Réponse du Maire* : L'emprise au sol de l'école va être plus grande que la précédente, mais sur la même parcelle, qui elle n'a pas été agrandie. Le bâtiment est en R+1, qui correspond au PLU sur ce secteur.

Question 5.3 : Des panneaux en béton ont été posés, est-ce que c'est la couleur définitive ?

- *Réponse du Maire* : Oui, c'est vert d'eau, c'est la couleur qui avait été présentée et validée par les architectes.